

N° CP 2<sup>e</sup>/48-07  
Séance du - 8 JUIN 2007

**AIDE AU CONSEIL GEODE  
(GESTION OPERATIONNELLE ET DYNAMIQUE DES ENTREPRISES)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 94/I-F-201/6 du 16 février 1994 du Conseil Général relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 14 mars 1994 relative aux modalités de la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération n°97/II – 201/8 du 9 juin 1997 du Conseil Général relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2000 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 juin 2003 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU les conventions des 17 mars 1994, 26 juin 1997, 29 août 2000 et 3 septembre 2003 entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France,
- VU la délibération n°2006/I – 2e/04 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif du Développement économique et universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer les accords de participation,
- ❖ autorise le versement d'une subvention aux entreprises suivantes :
  - 1 520 € à FERMETURES VITALE à MULHOUSE,
  - 1 520 € à LIGNE DESIGN à COLMAR,
  - 1 520 € à EVALUANT RC SA à MULHOUSE,
  - 1 520 € à MUCO DISTRIBUTION à COLMAR,
  - 1 520 € à LA BONBONNIERE SARL à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE,
  - 1 520 € à LA BONBONNIERE PRO SERVICES à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE,
  - 1 520 € à POLYCOMPOSITE SAS à CERNAY,
  - 1 520 € à la Menuiserie BENTZINGER à KAYSERSBERG.
- ❖ précise que la participation départementale sera prélevée sur le programme F024 « Aides aux entreprises et organismes divers » chapitre 65, nature 6574, fonction n° 93, enveloppe n° 2678 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire  
Révisé par le Préfet le 1.1 JUIN 2007  
Publication .....1.5 JUIN 2007  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions